

Les subsides

écoulé. Questions et commentaires, l'honorable secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Hudon) a la parole.

M. Hudon: Monsieur le Président, je voudrais féliciter ma collègue parce que dans les mêmes 20 minutes, on a parlé de tout et de questions très discriminatoires. J'ai quelques questions à poser, et je vais commencer par la première.

Est-ce que ma collègue peut m'expliquer, monsieur le Président, comment, dans le cas dont elle a parlé tout à l'heure, concernant une enseignante qui ne pouvait toucher ses prestations, cette mesure-là est discriminatoire pour les femmes? Elle l'a annoncée. Je pense qu'elle n'est pas discriminatoire pour les femmes.

Mme Killens: Monsieur le Président, ce n'est pas discriminatoire seulement à l'égard des femmes, c'est discriminatoire à l'égard de tous les Canadiens. Mais cette personne est célibataire, alors le problème des femmes est toujours plus compliqué lorsqu'elles n'ont pas de conjoint.

[Traduction]

Mme Cossitt: Monsieur le Président, j'ai prêté une oreille attentive à ma collègue lorsqu'elle a parlé des prestations d'assurance-chômage en expliquant que les allocations de soutien versées par le conjoint étaient discriminatoires à l'endroit de l'épouse puisqu'elles doivent être déclarées comme revenu aux fins des prestations de chômage. Mais il faut voir aussi le revers de la médaille. Le cas échéant, les allocations de soutien perçues par les hommes peuvent également être considérées comme un revenu aux fins de l'assurance-chômage, ce qui les empêcherait eux aussi de recevoir des prestations de chômage. Je ne trouve donc pas que cette mesure est discriminatoire, comme le laisse entendre ma collègue.

Mme Killens: Monsieur le Président, c'est la même question que celle qu'a posée le secrétaire parlementaire. Il n'y a pas que la femme qui soit pénalisée, en l'occurrence. Mais les statistiques révèlent qu'être femme et célibataire, c'est vivre dans la misère jusqu'à la fin de ses jours. Je faisais donc valoir que la situation des femmes est la pire de toutes, mais que celle des hommes n'est guère reluisante non plus.

● (1230)

[Français]

M. Hudon: Je voudrais aussi demander à mon honorable collègue comment le changement dans le régime de pensions pour les veufs et les veuves de 60 à 64 ans est aussi discriminatoire pour les femmes? Vous avez dit que c'était une mesure discriminatoire pour les femmes.

Mme Killens: Encore une fois, c'est aussi discriminatoire pour les hommes, mais ce sont toujours les femmes qui souffrent le plus. C'est discriminatoire, les femmes en souffriront encore plus que les hommes parce que les hommes ont été sur le marché du travail en majorité et les femmes qui seront touchées par cette mesure sont souvent des femmes qui ont été délaissées par leurs maris qui ont voulu épouser des petites filles un peu plus jeunes et un peu plus attrayantes, et elles se voient comme cela rejetées dans cette vie . . .

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable députée d'Outrement (M^{me} Pépin) pour une question ou un commentaire.

Mme Pépin: Je voudrais simplement faire un commentaire, monsieur le Président, au sujet de la question qui a été posée. Lorsqu'on dit qu'il y a de la discrimination vis-à-vis des femmes au sujet des pensions, c'est que les femmes survivent d'au moins sept ans à leurs maris. Les pensions m'inquiètent également, et les régimes de retraite par les hommes qui ont des plans de retraite, seulement 50 p. 100 des maris ont des régimes de retraite dont la pension va couvrir leurs épouses ou leurs conjointes. Et l'autre 50 p. 100 et même celles qui reçoivent une pension ne vont recevoir que la moitié du montant que leurs maris recevraient. Alors, on vous survit, mais on n'a pas d'argent. Actuellement, dans la loi, il n'y a aucune place pour les célibataires. Alors je pense qu'au départ, et on est 52 p. 100 de la population, définitivement, les femmes souffrent plus de discrimination que les hommes. Alors, je pense qu'actuellement, je demanderais à monsieur le député simplement de s'informer dans sa circonscription à savoir combien il y a d'hommes qui sont au courant d'ailleurs que leurs pensions, leurs régimes de retraite, ne couvrent pas leurs épouses ou leurs conjointes. Il y aura peut-être des surprises à ce moment-là.

Mme Landry: Monsieur le Président, j'aimerais tout simplement faire un commentaire. Bien sûr que comme gouvernement nous aimerions beaucoup pouvoir aider tous les gens de la société, mais je pense qu'il ne faut pas oublier de dire que nous avons hérité d'une situation financière très difficile où malgré tout cela on a eu assez . . . on a décidé d'aider quand même 85,000 veufs et veuves. Je pense que c'est déjà quand même beaucoup mieux que ce que le précédent gouvernement faisait et peut-être que plus tard, on pourra, quand les coffres seront plus pleins, aider le reste de la société.

Mme Killens: Monsieur le Président, c'est parce que la discrimination se fait sur le statut matrimonial, ce qui laisse tous les religieux et religieuses. Je ne sais pas si on a poussé le raisonnement aussi loin que de penser que tous . . . monsieur le curé et nos bonnes religieuses ne sont pas inclus dans ce programme, et ces gens ont contribué à la qualité de la vie au Canada et voilà que le moment de la sérénité arrive pour eux et ils se voient délaissés par ce gouvernement.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): La période prévue pour les questions et les commentaires est maintenant terminée. Nous allons reprendre le débat.

[Français]

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, comme premier député de l'autre sexe qui prend la parole dans ce débat, j'ai un peu peur, mais en commençant je veux saluer toutes les députées qui ont parlé ce matin et elles sont tout à fait sincères et tout à fait au courant des questions. Et comme je le disais, j'ai peur en faisant quelque chose moi-même ce matin.

[Traduction]

La motion explique que le prochain budget, qui sera déposé très prochainement, renfermera quatre mesures, dont la suivante:

. . . la réforme du régime fiscal au lieu de présenter d'autres compressions des dépenses publiques qui auront leurs effets les plus néfastes sur les femmes;

Ramenons les chiffres à des cas concrets, monsieur le Président, comme celui d'un camionneur de ma connaissance qui travaille 55 heures par semaine pour un salaire de \$18,000 par